

ÉDITO

Grand âge: Cessons de considérer nos aînés comme un coût mais comme une richesse.

La génération du baby-boom d'aprèsguerre a fait progresser le nombre des « anciens ». De 5 millions au début des années 70, ils sont aujourd'hui un peu plus de 17 millions. Si l'espérance de vie a globalement augmenté, les situations de dépendance ont, elles aussi progressé. Pourtant les bonnes résolutions lors du scrutin présidentiel et surtout celles annoncées suite au scandale ORPEA semblent avoir fait long feu sur cette question de la dépendance. Encore une fois nous remettons aux calendes grecques ce qui est urgent voir vital pour un système à bout de souffle. Pire encore, à l'hôpital, une crise des vocations se fait jour en particulier chez le personnel soignant.

Parallèlement on revoir resurgir le spectre des fermetures des petits établissements notamment dans les milieux ruraux. La cause première, un endettement abyssal qui n'a jamais vraiment été pris en compte.

« Quand je suis arrivé dans l'EPHAD de mon père au Conseil de Vie Sociale, j'ai été effaré de découvrir un déficit structurel de près de 8 millions d'euros. Quand je me suis étonné auprès de la direction, on m'a simplement dit : Près de 80 % des EPHAD sont dans cette situation. En gros tout le monde est au courant mais rien ne se passe... L'État, lui, dit qu'il a fait le nécessaire.

Je me rappellerai toujours la réponse de Bruno Lemaire qui m'a indiqué sans sourciller lors d'une entrevue avec les associations de consommateurs : « On a fait ce qu'il faut pour soulager les trésoreries, on a payé une partie de la facture chauffage ».

Si, pour le commun des mortels une enveloppe de 685 millions d'euros débloquée en urgence en 2023 paraît beaucoup, à l'échelle de l'hexagone c'est une somme ridicule. Dans l'EPHAD où j'ai siégé, l'ARS a attribué une prime de 3800 euros à l'établissement, c'est tout. Cela a juste permis de racheter un lève-personne pour remplacer l'ancien défectueux depuis plusieurs mois.

Le sentiment est que les pouvoirs publics considèrent à tort que nos aînés sont un coût avant d'être une valeur. Beaucoup d'anciens ont tout donné pour assurer à notre pays une certaine prospérité mais la reconnaissance n'est pas au rendez-vous loin de là.

Le collectif santé national



Téléconsultation:

Des nouveaux espaces sous condition.

La Haute Autorité de Santé a préconisé dernièrement d'installer les cabines de téléconsultation dans des espaces de soins bien identifiés comme les Centres de santé ou encore les laboratoires d'analyse médicale. Elle n'exclut pas toutefois de les implanter dans des lieux respectant les critères de confidentialité et de qualité des soins notamment par la création de zones d'attentes dédiées. L'HAS recommande également qu'une personne formée et tenue à l'obligation du secret professionnel soit présente sur place afin d'entretenir et préparer les lieux.



Notre avis:

Pour INDECOSA-CGT cette pratique doit rester une pratique complémentaire. En effet la présence physique d'un médecin est nécessaire pour certaines pathologies nécessitant un diagnostic éclairé. Enfin la relation médecin-patient en présentiel est un élément nécessaire pour l'écoute et le besoin d'humanité de la discipline.

Autre problématique importante c'est le caractère discriminant de la fracture numérique. Déjà très présente dans de nombreux actes de la vie, elle ne doit pas devenir un frein pour se soigner. La télémédecine doit revêtir là aussi un rôle optionnel mais pas comme ultime recours.

Fiche pratique:

Évènement Indésirable (EI) : C'est quoi ?

Au cours de votre mandat en CDU vous entendrez souvent parler des Événements Indésirables Associés aux Soins.

Les EIAS sont des incidents ou des situations qui peuvent entraîner un préjudice pour l'usager. La Haute Autorité de Santé, dans son Guide sur l'analyse des EIAS, en apporte une définition très complète au moyen d'une liste de critères cumulatifs.

Ainsi, un EIAS est:

- ✓ un événement défavorable survenant chez un patient ;
- ✓ associé aux actes de soins et d'accompagnement ;
- √ qui a ou aurait pu entraîner des conséquences pour le patient ;
- √ qui s'écarte des résultats escomptés ou des attentes du soin ;

√ qui n'est pas lié à l'évolution naturelle de la maladie ou à l'état de dépendance du patient, c'est un évènement inattendu.

Au rang des EIAS, nous pouvons par exemple compter les erreurs médicamenteuses, les infections nosocomiales, les chutes, les erreurs lors d'interventions chirurgicales...

Ces erreurs peuvent entraîner des préjudices divers et plus ou moins graves pour le patient : handicap momentané ou permanent, blessure grave, voire décès.

Il est opportun de déclarer tous les EIAS, afin d'en permettre l'analyse et éviter leur répétition. Cela est d'autant plus vrai dans le cas des Événements Indésirables Graves Associés aux Soins – ou EIGAS – (dont le niveau de gravité est critique ou catastrophique). La déclaration des EIAS, n'a pas de but punitif.

Il s'agit au contraire d'encourager la remontée des événements indésirables. Soigner comporte des risques, mais en analysant et en évaluant ces risques, il est possible d'éviter un grand nombre d'événements indésirables.

Qui fait le signalement : Dans un établissement, le signalement est effectué sous la responsabilité du représentant légal. Une procédure interne explique les modalités. Si les conditions de transparence ne sont pas réunies, un professionnel de santé externe peut prendre l'initiative d'en faire la déclaration lui-même au titre de l'article L.1413-14 du code de santé publique.

Autres Actus

- ❖ Note sur l'APESAC
- ❖ Courrier de la présidente d'Indecosa-Cgt du 84 à l'ARS du Vaucluse :

Situation sur la santé mentale des jeunes qui s'est fortement dégradée.

À lire ci-dessous

APESAC

L'association APESAC, association nationale reconnue d'intérêt général et agréée par le Ministère de la Santé, a été fondée en 2011 par Marine Martin, lanceuse d'alerte du scandale de la Dépakine (Valproate de sodium). L'APESAC travaille quotidiennement à la diffusion de l'information sur les dangers liés à la prise d'anticonvulsivants (médicaments prescrits aux femmes épileptiques et bipolaires) pendant la grossesse et la mise en place de mesures de prévention.

L'association accompagne aujourd'hui 8314 **victimes** sur le territoire national pour leur apporter : informations, accompagnement et conseils dans leurs démarches médicales, administratives ou encore judiciaires.

Aujourd'hui 1852 avortements et 199 décès.

L'APESAC travaille également sur l'impact transgénérationnel des effets liés à la prise de la Dépakine et autres anticonvulsivants.

L'APESAC est depuis 13 ans à l'origine d'une demande de modification de la notice de la Dépakine et du Résumé Caractéristique du Produit (RCP) mais aussi de la réévaluation des conditions de prescription de la Dépakine à l'Agence Européenne du Médicament (EMA).

L'APESAC a ainsi obtenu la **modification des conditions de prescription de la Dépakine** et de l'EPITOMAX ainsi que la **mise en place de formulaires d'accord de soins** pour ces deux traitements à destination des patientes en France.

Elle a également **obtenu la mise en place du dispositif ONIAM** (Office national d'indemnisation des accidents médicaux) afin que les personnes exposées qui ont subi un dommage imputable au valproate de sodium (ou à l'un de ses dérivés) puissent être indemnisées.

Cette mise en place est le premier pas vers la reconnaissance de la **défectuosité de la Dépakine** reconnue dès 2017.

Mis en place par décret en 2017,

Décret n° 2017-810 du 5 mai 2017 relatif à la prise en charge et à l'indemnisation des victimes du valproate de sodium et de ses dérivés.

ELI: https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2017/5/5/AFSP1707252D/jo/texte Alias: https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2017/5/5/2017-810/jo/texte JORF n°0108 du 7 mai 2017

Le dispositif spécial Dépakine, l'ONIAM a pour mission d'organiser l'indemnisation à l'amiable des victimes d'accidents médicaux afin de leur venir en aide et tenter de compenser les préjudices subis. Au 30 septembre 2022, 326 familles avaient été indemnisées grâce au dispositif « spécial » pour les victimes de la Dépakine, dont une centaine de victimes directes. Il faut compter 2 à 3 ans pour indemnisation.

À l'ONIAM, l'Etat est souvent désigné comme co-responsable au même titre que les médecins, le Laboratoire SANOFI est généralement le principal responsable. Cependant le laboratoire refuse de payer sa part et c'est alors l'ONIAM qui se substitue à SANOFI et paie à sa place. Attention ce mode de règlement amiable n'a pas de caractère juridictionnel : on ne parle pas ici de procédure judiciaire.

Dans l'objectif d'une meilleure prévention à destination des patientes, l'APESAC réussit à faire apposer le pictogramme « Danger/Interdit » sur les boites d'antiépileptiques et autres médicaments tératogènes qui représenteraient un risque pour le fœtus. Ce pictogramme a ensuite été apposé sur

les boites de Dépakine au niveau Européen. Actuellement le gouvernement tente de supprimer le pictogramme mis en place par l'APESAC. L'association a lancé une pétition pour faire annuler ce projet.

L'APESAC est la première association française en santé à porter plainte en action de groupe et à gagner. Le 5 janvier 2022, cette action de **groupe a été jugée recevable.**

Elle fait ainsi reconnaître la responsabilité du laboratoire SANOFI et continue le combat sur les procédures pénales et civiles dont l'issue permettra de faire reconnaître devant les tribunaux la responsabilité pleine du laboratoire mais aussi, l'élargissement de sa responsabilité pour les familles de victimes qui ne peuvent à ce jour être dédommagées.

Plusieurs articles sont sortis dans la presse cet été, vous pouvez retrouver <u>l'intégralité des articles sortis</u> dans Le Parisien, Ouest France, France Info TV, RMC, TF1 en cliquant ICI, vous y retrouverez les <u>témoignages de Yves et Jean-Marc, deux papas Dépakine</u>.

Jean-Marc LAURENT un des deux papas qui témoignent est un journaliste ayant travaillé 14 ans chez Radio France, chroniqueur à "Matin-Bonheur, présentateur du Loto dans les années 80-90, ancien directeur de NRJ School. Son expérience et son aisance médiatique nous seront d'une aide précieuse au sein de l'association APESAC pour informer les hommes dans la même situation. Il est devenu notre délégué Papa Dépakine, merci à lui.

Un scandale dans le scandale ! L'#ANSM laisse #Sanofi rédiger le formulaire d'accord de soin chez les hommes traités par #Dépakine #Valproate, pour les prévenir de la toxicité pour leur descendance. Mais à quoi sert l'#ANSM ! C'est une honte, ou la révélation au grand jour que c'est #Sanofi qui rédige les formulaires d'accord de soin et que l'Agence du Médicament ne fait rien ! Où est le gendarme du #médicament ?

Que fait <u>l'#ANS</u>M ? Ils sont tout sauf proactifs! A l'aube du procès <u>#pénal</u>, ils peuvent vraiment être condamnés pour leur inertie à mettre les informations en conformité avec les connaissances scientifiques ?

Marine Martin, Présidente de l'APESAC

https://www.apesac.org/

https://www.facebook.com/groups/921178651265613/permalink/7115819261801490/

https://www.off-investigation.fr/ep-07-sanofi-labo-chouchou-de-la-

macronie/?fbclid=IwAR08ZXiKbwOUUirreYMzDbumQQ7gt-VTcm0rnWp1GdHbNr6lZZDu9vsX3Ag https://www.facebook.com/share/Y4Brk5JWKFLofbWD/

Cette année 2024 a commencé fort avec le témoignage poignant de Nathalie Orti qui est passée dans l'émission sur France 2 : « <u>Dans les Yeux d'Olivier</u> ».

Usine de Mourenx dans le 64.

https://www.youtube.com/watch?v=1r3kSl4C4mA

 $\frac{https://www.humanite.fr/societe/medicaments/depakine-une-association-alerte-sur-un-impact-transgenerationnel-730355}{transgenerationnel-730355}$

Rapport sur les antiépileptiques :

Jeudi 30 Novembre 2023, l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament (ANSM) communiquait sur <u>la mise à jour de son rapport</u> sur les dangers des <u>antiépileptiques pendant la grossesse</u>. Le dernier rapport remontait à 2019.

Les nouveautés :

- -Epitomax (Topiramate) se retrouve classé comme la Dépakine à savoir extrêmement tératogène.
- -Tégrétol (Carbamazépine) passe de la catégorie « risque malformatif potentiel » à « augmentation de malformation »

Par ailleurs des discussions sont en cours sur la mise en place d'une attestation à faire signer par la patiente l'informant des risques très élevés de malformations et potentiellement de troubles neuro-développementaux.

- Lamictal (Lamotrigine), aujourd'hui le plus donné, on constate une évolution de déclaration de pharmacovigilance passant de 5000 cas de malformations en 2019 à 10 000 cas d'enfants signalés à l'agence en 2023.

Cette mise à jour des données réclamée par l'APESAC depuis des années a pour but de servir de guide aux prescripteurs, à savoir les neurologues et psychiatres.

Attention, tous les antiépileptiques sont foetotoxiques.

Les <u>déclarations en pharmacovigilance</u> sont capitales pour que les autorités sanitaires voient un signal sur la toxicité d'un médicament chez la femme enceinte. Si vous ne faites pas cette déclaration l'Agence de santé ne peut pas savoir que vous avez un enfant victime.

En ce début d'année 2024, sortiront donc les nouveaux formulaires pour le Tégrétol, mais aussi celui pour les hommes traités par Dépakine. Nous travaillons actuellement sur l'interdiction du Zonegran (Zonisamide) et du Lyrica (Prégabaline) chez la femme enceinte et en âge de procréer.

<u>#Sanofi</u> informe les médecins du risque de troubles neuro-comportementaux pour les enfants exposés pendant la conception à la <u>#Depakine #Valproate</u> prescrite au géniteur.

Sondage Ipsos

L'APESAC a réalisé un sondage IPSOS afin de montrer que les pictogrammes femme enceinte sur les boites de médicaments sont bien compris par les français(e)s. En effet, ces pictogrammes vont disparaitre en 2024.

Certains laboratoires fixent des prix exorbitants pour des traitements, alors qu'ils reçoivent des fonds publics pour les mettre au point. L'Observatoire de la transparence a réuni, sur le terrain, associations de malades, syndicats du secteur, professionnels de l'hôpital et a mobilisé les députés. Un amendement au projet de loi sur le financement de la Sécurité sociale a été voté, exigeant des industriels le détail des aides reçues. Il vient d'être saboté par une décision du Conseil constitutionnel.

Fin septembre, le député François Ruffin (LFI) nous invitait à participer à un colloque sur les scandales sanitaires. Nous y avons rencontré une vingtaine d'organisations de victimes de tels scandales, ainsi que des salarié·e·s du laboratoire Sanofi, <u>de la section CGT de l'entreprise</u> ou du collectif Anti-Sanofric, regroupement de chercheur·se·s de l'entreprise dénonçant les abus de sa politique en matière d'emploi ou d'innovation.



ASSOCIATION POUR L'INFORMATION ET LA DEFENSE DES CONSOMMATEURS SALARIÉS

INDECOSA-CGT 84

Agence Régionale de Santé
Délégation Départementale du Vaucluse
Mr Le Directeur Général
Mr ROBIN Denis
1 avenue du 7ème Génie
84000 Avignon

Monsieur le Directeur Général,

INDECOSA-CGT est une association reconnue par les pouvoirs publics dans le domaine de la santé et représente les usagers dans les établissements de Santé.

Nous avons été alertés par des acteurs locaux, notamment des missions locales, sur le fait que la santé mentale des jeunes s'est fortement dégradée sur le secteur du Haut Vaucluse. Et nous vous interpellons sur cette situation portée à notre connaissance et qui est fortement préoccupante.

C'est d'ailleurs une tendance lourde puisque l'on constate pour la tranche d'âge 16-25 ans une situation similaire sur l'ensemble du pays depuis 2 ou 3 ans et qui empêche effectivement la réalisation de bilans de santé réguliers.

C'est un réel problème de santé publique qui doit être pris très au sérieux compte tenu des enjeux.

La santé mentale des jeunes et son suivi représentent une nécessité impérieuse pour leur assurer le meilleur confort de vie possible et prévenir le cas échéant des angoisses récurrentes voir des attitudes suicidaires.

Pour parer à cela, un suivi individualisé de chacun s'impose pour une meilleure prévention des risques.

La situation locale est tendue puisque dans le haut-Vaucluse chaque conseiller au niveau des Missions Locales a au minimum une dizaine de jeunes gens présentant des problématiques "dys" ou des soucis psychologiques plus importants.

Des actions concertées impliquant les acteurs de la santé et du médico-social doivent être envisagées. Pourquoi ne pas en créer des synergies avec le Centre Hospitalier de Montfavet ? Cela nécessiterait un renforcement des effectifs qui seraient dédiés à cette activité essentielle.

Tél 01.55.82.84.05 Site: www.indecosa.cgt.fr E-mail: indecosa@cgt.fr

Pour cela, nous souhaitons que l'ARS puisse jouer pleinement son rôle en octroyant des moyens suffisants pour permettre des interactions régulières entre les soignants et les personnels des missions locales du haut Vaucluse et de ses environs.

Nous vous demandons donc une rencontre entre les Directions de : -

- l'Ars
- CHM et ses professionnels,
- des missions locales concernées (Bollène, Valréas, Vaison et Orange)
- de nos représentants des usagers.

afin de mettre à plat la situation et de voir ce qui pourrait se faire en direction du public des 16 - 25 ans du Haut Vaucluse.

Nous sommes certains que vous serez attentif à ces conditions et que vous y apportez toute la considération nécessaire qui répondrait à un besoin émergeant dans ce secteur.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Directeur Général, nos salutations distinguées.

Avignon, le 22 mars 2024

DUENAS Muriel Présidente Indécosa-Cgt 84

Tél 01.55.82.84.05 Site: www.indecosa.cgt.fr E-mail: indecosa@cgt.fr